



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

-----

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 28 JANVIER 2019 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 21/01/2019

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, CRETIN Noëlle, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, SABOUL Eric, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Absente : BREAUD Virginie.

Secrétaire de séance : CHEVALIER Agnès.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire rappelle les manifestations passées : cérémonies des vœux, Grand prix du Poizat Ski à la CUA qui a pu se dérouler dans de bonnes conditions, félicitations au club pour la bonne organisation et aux vainqueurs dans les différentes catégories, activités sur le plan d'eau, patinage, hockey (présence FR3 et Autoroute infos).

Les réunions passées : Séminaire PLUIH à Samognat, commission scolaire et parents élus de l'école Robert Moretti, réunion de travail salle polyvalente, assemblée générale centre sportif du Haut-Bugey, assemblée générale de l'association des jeunes le Poizat-Lalleyriat.

Réunions à venir : Concours de belotte le 03/02, choucroute Pompiers le 09/02, assemblée générale fleurissement 15/02, réunion débat citoyen (M. Maurice Séchet) 22/02.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

### **1/DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE**

-M. le Maire présente au conseil les DIA reçues depuis le dernier conseil pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

\*Echange Département Ain/Consorts Husson : terrain au Poizat parcelle 300 AE 450 d'une superficie de 7 m<sup>2</sup>, vente Paci/Locatelli-Paulin : bâti sur terrain au Poizat parcelles 300 AE 211 d'une superficie de 1401 m<sup>2</sup>.

Il présente les devis acceptés : CERIG pour le renouvellement du matériel informatique, AMS pour jeu de fer étrave, METIFIOT pour cloutage pneus véhicule pompiers, DEMARQUEST pour l'entretien sonneries églises.

### **2/AVENANT AU REGLEMENT DE GESTION DES CIMETIERES**

M. le maire rappelle le règlement de gestion des cimetières datant du 27/11/2017. Il précise qu'il y a lieu de modifier quelques articles notamment ceux se rapportant à la dimension des concessions, le scellement des urnes sur les pierres tombales et la révision des prix des concessions.

Le conseil municipal entendu, ACCEPTE les modifications demandées : concession de 2,10 m<sup>2</sup> (2,10x1m), largeur entre deux tombes : 15 cm de part et d'autre de chaque concession (espace devant être non végétalisé mais bétonné ou cimenté), accord scellement urne sur pierre tombale et révision des prix pour les concessions (30 ans : 175 € et 50 ans : 259 €).

### 3/SIEA ECLAIRAGE PUBLIC

-Le Conseil Municipal, considérant le plan de financement établi par le SIEA:

APPROUVE à l'unanimité les programmes suivants :

\*modernisation diverses commandes (2<sup>ème</sup> tranche 2019) pour l'éclairage public de la commune de Le Poizat-Lalleyriat, pour un montant de travaux inscrits au programme départemental de 13 600 euros TTC, soit 7 229,60 euros à la charge de la commune.

\*modernisation de divers coffrets (tranche 1) +PL n° 47 et 48 (RD 84)- version LED, pour l'éclairage public de la commune de Le Poizat-Lalleyriat, pour un montant de travaux inscrits au programme départemental de 17 000 euros TTC, soit 9 339,32 euros à la charge de la commune.

et AUTORISE le Maire à signer les plans s'y rapportant.

### 4/ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIERES PRIVEES

-DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées AD 92 « Le Grand Monard » d'une superficie de 2 320 m<sup>2</sup> et ZA 57 « Le Coulou » d'une superficie de 2 200 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Aimé Vion-Loisel. Ces acquisitions se feront par acte administratif.

### 5/SOUTIEN RESOLUTION AMF

-DECIDE de soutenir la résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des Maires adoptée à l'unanimité par le bureau de l'AMF et qui rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France en vue d'une négociation avec l'Etat.

### 6/TARIFS CANTINE ET GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

-Suite à la réunion de la commission des finances chargée d'étudier les tarifs extra scolaires de la garderie et la cantine, ENTERINE à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 l'instauration d'une cotisation annuelle par famille inscrite aux services extra scolaires cantine et garderie d'un montant de 15,00 € et l'application des tarifs suivants :

Tarifs cantine garderie	Avec cotisation	Sans cotisation	
Prix du repas	3.95€	-	6.00€
Garderie matin (7 h 30 à 8 h 20)	1.05 €		2.10 €
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 30)	2.10 €		4.20 €

### 7/GROUPEMENT DE COMMANDE RGPD

-Monsieur le Maire rappelle que le règlement général relatif à la protection des données (le RGPD), a été adopté par le Parlement européen le 27 avril 2016 et est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est depuis opposable à toutes les collectivités et établissements publics traitant des données personnelles.

Compte tenu du poids que représente cette nouvelle responsabilité, en termes de personnel, comme en termes de responsabilité juridique, il est souhaitable que la commune de Le Poizat-Lalleyriat adhère au groupement de commandes dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). La création de ce groupement de commandes a été approuvée par le conseil communautaire de Haut-Bugey Agglomération du 31 janvier 2019. Son coordonnateur est Haut-Bugey agglomération. Le conseil municipal entendu, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dédié à la mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et AUTORISE le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toute modification de marché nécessaire à son exécution.

### 8/SCIC IZARIAT

-Considérant sa décision en date du 05/11/2018 de devenir sociétaire de la SCIC IZARIAT, NOMME M. Samuel Bécot en tant que représentant de la commune de Le Poizat-Lalleyriat au conseil d'administration dans la catégorie d'associés collectivités locales.

### 9/MODIFICATION DES STATUTS SYNDICAT MIXTE

-APPROUVE les modifications des articles 1-7-10 et 11 des statuts du Syndicat Mixte pour l'Equipeement et l'Animation du Plateau de Retord et du Haut-Valromey suite à l'intégration de la commune nouvelle Valserhône

et regroupement des trésoreries, les fonctions de receveur du syndicat mixte sont exercées par le trésorier d'Oyonnax.

#### **10/TELETRANSMISSION DES ACTES REGLEMENTAIRES ET BUDGETAIRES**

-SE PRONONCE pour la poursuite de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité pour la commune de Le Poizat-Lalleyriat, convention arrivant à échéance le 28 février 2019 et AUTORISE le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la Préfecture de l'Ain.

#### **11/PROJET LIGNE TRESORERIE BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES**

-AUTORISE le Maire à consulter les établissements bancaires pour une ligne de trésorerie pour le budget annexe local commercial des Granges nécessaire au financement des travaux de chauffage et de mise aux normes de l'assainissement non collectif du bâtiment.

#### **12/DIVERS**

- Agence de l'Eau : 11<sup>e</sup> programme et magazine « Sauvons l'Eau » 2019-2024.
  - Chambres des notaires : mise à jour des statistiques immobilières 01/10/2017 au 30/09/2018.
  - Département Ain : rapport du développement durable 2017/2018.
  - Demande d'un particulier au SIEA et réponse concernant le déploiement de la fibre optique sur le territoire de Le Poizat-Lalleyriat.
  - Rapport Réseau LIAIN pour la fibre optique pour tous d'ici fin 2021.
  - Campagne Zéro Pesticide pour les particuliers à compter du 01/01/2019.
  - SEMA : assemblée générale du 30/11/2018.
  - Maire de l'Ain : assemblée générale 2018 et rapport du Président de la commission des Vœux.
  - Droit animalier : code de l'animal 2018.
  - Valeurs locatives des locaux professionnels et modification des coefficients de localisation et des tarifs mis à jour en 2018 pour taxation 2019.
  - Ecole Arts et Musiques du Haut-Bugey : cri d'alarme sur la participation des communes à son fonctionnement.
  - Dates prévisionnelles des réunions du conseil municipal en 2019.
  - Modifications des commissions communales suite aux démissions d'élus.
- Interventions des responsables des commissions :
- Marie-Rose Corby : réunion PLUIH et assemblée générale de l'association des Jeunes du Poizat-Lalleyriat.
- Opération SIEA isolation Combles perdues dans les bâtiments publics.
- Noëlle Cretin : réception autocollants commune.
  - Zita Sanchez : reprise des réunions sur les Petites Unités de Vie de Montréal-La-Cluse.
  - Alain Raynaud : réunion avec les associations communales sur le rangement de leur matériel dans les locaux de l'ancienne porcherie consécutivement à la démolition de la salle des fêtes pour reconstruction.
  - Samuel Bécot : Compte-rendu de la réunion du 17/01/2019 sur le dossier de reconstruction de la salle polyvalente (190 places assises, voir projet photovoltaïque sur petite toiture, abattage bois fin février/début mars, dépôt demande subvention DETR avant le 28/02/2019).
- Projet IZARIAT, éventuellement commune et particuliers, pour la création d'une structure (SCIC, SA...) énergie photovoltaïque sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Prochain conseil : 04/03/2019.

Le Maire

HUYVAERT Yvon.